

et à leurs amis décédés le repos que nos croyances leur promettent.

Le souvenir que vous nous apportez du Canada et qui ne nous fait pas oublier ceux que vous y avez laissés, constitue un excellent moyen de soulager les morts et de dégager le culte dont nos contemporains les entourent de certaines pratiques quelque peu empreintes de paganisme. Il présente, en outre, un caractère d'opportunité qui n'échappe à l'esprit de personne. Tout le monde sait, en effet, que l'Église de France a été dépouillée de ses biens pour avoir refusé de se soumettre à une constitution contraire aux principes de la sienne, et, depuis la mainmise de l'État sur le patrimoine des fondations pieuses, les défunts sont privés de nombreux secours spirituels. On ne saurait, dès lors, trop encourager les fidèles qui tâchent d'inspirer à leurs frères vivants de nouveaux sacrifices pour leurs frères trépassés.

Aussi, j'approuve entièrement votre projet et je demande au Christ Sauveur de bénir d'une main généreuse non seulement l'homme de bien qui l'a conçu mais encore tous ceux qui l'aideront à le réaliser. En tombant sur les ouvriers, la bénédiction divine ne manquera pas de s'étendre jusqu'à l'œuvre qu'ils auront entreprise, et dont le succès est d'autant plus désirable qu'elle intéresse à la fois la terre, le purgatoire et le ciel.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements et mes félicitations l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† Card. PAULIN ANDRIEU,
archevêque de Bordeaux.

L'usage des *cartes de messes* est très simple :

Avant de se rendre à un enterrement, ou même en s'y rendant, l'on entre dans la première sacristie venue ou le premier presbytère, et l'on prend, en versant l'argent correspondant, une carte de une, deux, trois cinq ou dix messes, que l'on dépose, en pénétrant à la maison mortuaire, discrètement sur une table, sur une cheminée ou même sur le catafalque. Rien n'est plus facile que ce geste, la plupart du temps inaperçu de la famille ou des autres personnes ; d'ailleurs, grâce à la carte